Commission des finances et des affaires générales

70510 - Modernisation du réseau routier

Proposition de cession de terrains à SCHEIBENHARD le long de la RD 3

Rapport n° CP/2017/105

Service gestionnaire :
M450 - Service Opérations foncières

Résumé :
Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de céder deux parcelles de terrain situées sur le territoire de la Commune de SCHEIBENHARD le long de la RD 3.

Un propriétaire privé, riverain de la route départementale n° 3 à SCHEIBENHARD a sollicité le Département du Bas-Rhin afin d'acquérir deux délaissés relevant du domaine privé départemental, mitoyens de parcelles exploitées par le requérant. Ces deux délaissés ne présentent pas d'intérêt pour le Département du Bas-Rhin.

Les parcelles concernées, cadastrées sur le ban de la Commune de SCHEIBENHARD sont les suivantes :

- Section 13 n° 265 avec 3,42 ares
- Section 13 n° 457 avec 0,63 are

Soit une surface totale de 4,05 ares.

En vertu de l'article L 3213-1 du CGCT et conformément à l'estimation des services de France Domaine, la vente de ces terrains par le Département du Bas-Rhin au bénéfice du propriétaire privé pourrait s'effectuer aux conditions financières suivantes :

45,00 € l'are x 4,05 are = 182,25 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide, en vertu de l'article L 3213-1 du CGCT, la cession à un propriétaire riverain de deux parcelles de terrain situées à SCHEIBENHARD cadastrées sous section 13 n° 265 avec 3,42 ares et n° 457 avec 0,63 are;

- dit que l'acte sera passé en la forme administrative.

Elle désigne par ailleurs, Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, en qualité de représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à cette cession.

Strasbourg, le 03/03/17

Le Président,

Frédéric BIERRY